



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2455

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Ma question, que je pose au nom des trois groupes de l'opposition (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste),...

Un député du groupe socialiste. Sauf Tiberi !

Mme Martine Aurillac. ... s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, à une question que je posais en novembre 1998 à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les problèmes de violence, de drogue et de racket à l'école, celle-ci me répondait: «Les chefs d'établissement peuvent toujours solliciter le concours des services de la police et de la gendarmerie pour élaborer un bilan de sécurité de l'établissement.»

Voici près d'un an, votre prédécesseur, Claude Allègre, déclarait à son tour: «Face à la nature profondément inacceptable de la violence à l'école, c'est mon devoir d'agir.» Et il ajoutait qu'il fallait «mettre au service d'une volonté politique une méthode évacuant les effets d'annonce sans lendemain».

M. Charles Cova. Vive Allègre !

Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre, croyez-vous, au regard des multiples actes de violence que l'on recense chaque jour dans nos écoles, que ce gouvernement soit réellement allé au-delà des effets d'annonce ?

Mme Odette Grzegorzulka. Bien sûr !

Mme Martine Aurillac. En effet, trois ans après les déclarations très médiatiques du Gouvernement, la situation continue d'empirer. Les élèves, les parents, les professeurs, l'ensemble du personnel éducatif en ont assez. Aujourd'hui, ils éprouvent un sentiment de saturation totale, comme le montre la fermeture ces jours-ci d'un lycée parisien pour dénoncer les agressions physiques et verbales, les dégradations matérielles, la tension qui oblige certains professeurs à fermer leur porte à clé pendant les heures de cours.

Mme Odette Grzegorzulka. Les bourgeois sauvageons du 7e !

Mme Martine Aurillac. Depuis trois ans que la majorité est au pouvoir, qu'a-t-elle fait ? Quelles mesures efficaces allez-vous enfin prendre, monsieur le ministre, pour enrayer le développement intolérable de la violence à l'école ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Madame la députée, malheureusement, une institution ne peut, à elle seule, purger notre société de la violence qui l'anime. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Eric Doligé. Qui peut agir alors ? Personne ?

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. L'école fait face. Les enseignants font face. Ce gouvernement fait face. En témoignent les mesures que nous avons prises, que par ailleurs vous nous avez

reprochées, comme la mise à disposition de moyens sans précédent depuis dix ans ou la création d'un comité d'action contre la violence.

Mais, madame, je n'entends pas nier la gravité des questions que vous posez.

M. Jean-Louis Debré. A peine !

M. Jacques Myard. Il ne manquerait plus que ça !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Tout un chacun les pose que ce soit au niveau local ou au niveau national.

Pour l'éducation nationale, il n'existe d'autre issue que d'élever, par le mérite et l'excellence, nos jeunes pour les détourner de la violence. L'éducation ne se décrète pas: elle se construit.

M. Yves Fromion. Ce sont des mots !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Mais non, c'est la vie !

S'agissant du cas particulier que vous venez d'évoquer, madame, je considère, après le recteur d'académie, que la fermeture de cet établissement est une erreur. Il aurait fallu, sur place, tenir compte des avertissements des enseignants sur l'élévation du niveau de tension dans l'établissement.

La sécurité dans nos établissements comme la qualité des relations dans la communauté scolaire demandent du savoir-faire, du sang-froid et, par-dessus tout, il faut nourrir l'espoir que l'éducation l'emporte sur la violence. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Eric Doligé. Vous êtes un rêveur !

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2455

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2000, page 9526

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 novembre 2000